

# LE RÉVEIL DU NORD

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

186, rue de Paris. — Téléphone 471.56 et 471.57.

43, Boul. Haussmann, PARIS (9<sup>e</sup>).

## LA GUERRE EN CRÈTE

# LA VILLE DE CANDIE aux mains des Allemands

Ceux-ci ont également occupé l'importante baie de la Sude



Berlin, 29. — Des troupes allemandes ont occupé le 29 mai, avant midi, la grande ville de Candie, située sur la côte septentrionale de l'île de Crète.

### Les troupes italiennes débarquent en Crète

Rome, 29. — Des contingents de troupes italiennes ont débarqué en Crète et participent aux opérations en cours. Commentant le débarquement de troupes italiennes en Crète, le « Giornale d'Italia » écrit : « Un débarquement de troupes de forces navales et de sections de l'armée de terre a eu lieu en Crète orientale. De ce fait, le Commandement supérieur britannique est placé devant une situation nouvelle, car en dehors de la pression formidable des forces allemandes en Crète occidentale, un nouveau front vient d'être constitué subitement en Crète orientale. »

### PRISE DE LA BAIE DE LA SUDE

Berlin, 29. — Les opérations des troupes allemandes en Crète continuent à se développer favorablement. L'importante baie de la Sude jusqu'à présent base navale britannique a été prise le 28 mai par les troupes allemandes qui en ont occupé soudainement tous les points importants.

### RÉSISTANCE OPINIÂTRE BRISÉE

Berlin, 29. — Sur la rive orientale de la baie de la Sude, les forces britanniques et grecques opposent à l'avance allemande une résistance particulièrement opiniâtre. Cependant, les troupes allemandes ont réussi à briser l'ennemi de ses positions et à s'emparer de plusieurs points importants. Le succès comprend un important matériel de guerre.

### Le Japon doit être prêt à se défendre

Tokio, 29. — Le conseil de Cabinet qui s'est réuni ce matin a décidé de réserver le 20 juillet à une « Journée de la Marine ». Celle-ci fournira l'occasion de rappeler au peuple japonais tout entier la position du Japon en tant que puissance navale et la nécessité qui y a pour lui d'être parfaitement prêt à la défense.

# ANGLAIS et Américains

## POINTS COMMUNS ET CONTRASTES

Les rapports anglo-américains se passeront de jour en jour.

« Les points communs unissent, les contrastes séparent les « cousins » anglo-américains, des deux côtés de l'Atlantique. C'est ce qu'étudie le correspondant de New-York, de l'« Independent », dans l'article suivant :

### Admiration et réserves réciproques

Comment voit-on les Anglais aux États-Unis et vice-versa ? Les Américains en Angleterre ?

Maintenant que l'Angleterre cherche de façon pressante l'aide américaine, et que les Américains oscillent toujours entre la décision et le doute, les deux peuples s'étudient avec une attention accrue.

L'Angleterre a presque abandonné d'entraîner ouvertement les Américains à l'entrée en guerre, car elle soupçonne de la dernière guerre, l'Amérique a manifesté des tendances à une susceptibilité à l'égard de toute propagande.

Les Anglais ont réussi, par un certain auto-contrôle, à empêcher leurs pensées sur « l'insulation » américaine, les interminables débats du congrès, la perte de temps dans tous les domaines.

Mais beaucoup de mauditions — mauditions pour les oreilles étrangères — sont sans doute prodiguées dans les clubs et les homes anglais, à la lecture des journaux de matin, et aux déceptions est souvent venu à l'esprit, tout ce qu'on ne peut que désarmer à l'égard des Yankees.

Car malgré beaucoup de points communs, d'un côté comme de l'autre, les citoyens des États-Unis et les Anglais, se sentent très éloignés de partager la même manière d'être.



La 5<sup>me</sup> Escadre Aérienne américaine, survolant les gratte-ciels de NEW-YORK, au cours d'une attaque simulée de la grande cité. (Ph. Archives).

## DANS L'ESPOIR D'IMPOSER SA VOLONTÉ

# « L'Angleterre s'est toujours opposée à la création d'une puissante force navale française »...

...a déclaré l'Amiral Darlan au cours d'une interview accordée à un journaliste parisien

Vichy, 29. — Au cours d'une interview qu'il a accordée à « Gringoire », l'Amiral Darlan traite de la politique navale française qui, de tout temps, s'est élevée contre la création d'une puissante force navale française.

L'amiral a déclaré entre autres : « La base de l'égalité des droits a toujours été le cheval de bataille de l'Angleterre, mais elle s'est bien gardée de l'adapter aux problèmes de la flotte. Les problèmes de l'armement naval ont toujours été discutés par l'Angleterre en dehors de la Société des Nations, car l'égalité des droits aurait logiquement dû amener l'Angleterre, soit à détruire ses bateaux, soit à autoriser l'augmentation des flottes étrangères. »

(Lire la suite en deuxième page)

## LA GUERRE NAVALE ET AÉRIENNE

# LA « LUFTWAFFE » a incendié des installations maritimes et industrielles en Angleterre méridionale

Berlin, 29. — L'agence D. N. B. apprend qu'au cours de la nuit dernière, les attaques de l'aviation allemande ont été dirigées surtout contre des installations maritimes, des abris publics dans les régions de la Mersey et de la Tamise inférieure. De nombreux grands et petits incendies ont été provoqués. En outre, plusieurs attaques isolées ont été effectuées contre des ports de la côte sud-est et du canal de Bristol.

### BOMBARDEMENT DE LA CÔTE BRITANNIQUE DE LA MANCHE

Amsterdam, 29. — D'après une information de l'agence Reuter, des batteries allemandes à longue portée ont bombardé, peu après minuit, la côte britannique de la Manche.

### CINQ AVIONS ANGLAIS ABATTUS

Berlin, 29. — L'aviation britannique a tenté, hier soir, de survoler

le littoral français et la baie d'Heligoland. Les chasseurs allemands ont fait échouer ces tentatives en infligeant à l'ennemi des pertes sévères. Deux avions Spitfire furent abattus au-dessus de la Manche avant qu'ils eussent atteint les côtes françaises. Trois bombardiers Bristol-Bienheim furent anéantis en vue des côtes françaises au moment où ils se préparaient à attaquer en rase-mottes.

Tous les avions allemands sont rentrés à leur base.

(Lire la suite en deuxième page)



L'Amiral DARLAN président le Conseil de Cabinet qui s'est réuni à VICHY, après l'entrevue du Vice-Président du Conseil avec le Führer. (Ph. Siphon)

## Le Gouvernement français a protesté

# contre le bombardement de Sfax

On se demande, à Vichy, si on ne se trouve pas en présence d'une action préméditée

Vichy, 29. — Par l'entremise de l'ambassadeur des États-Unis, le Gouvernement français a protesté auprès du Gouvernement de Londres contre le bombardement de Sfax.

L'émotion provoquée par le bombardement de Sfax n'est pas sur le point de décroître. À la surprise du premier moment a succédé une réaction plus réfléchie de l'opinion française, qui se demande si elle ne se trouve pas en face d'une action préméditée. Sans doute la propagande anglaise prétend que les auteurs de cette agression visaient des bateaux ennemis. Mais ce sont, en fait, les bateaux et les installations portuaires français qu'ils ont atteints.

Leur but évident est : 1<sup>o</sup> d'intercepter les communications de la France et de son Empire ; 2<sup>o</sup> de paralyser le ravitaillement de la France continentale. L'affaire de Sfax illustre l'intention d'entraîner les rapports avec nos possessions africaines.

Quant aux tentatives d'asphyxie économique, elles ont trouvé récemment encore leur expression dans l'incident du pétrolier « Shehérazade » qui, malgré un navire en régie s'est vu arraisonné en haute mer et révoqué l'autorisation dont il avait bénéficié. Un autre navire marchand français, le « Simipex » a été saisi par les autorités anglaises alors qu'il naviguait de port libre à port libre.

Ainsi, en violation des règles générales du droit des gens, s'ajoute la révocation arbitraire des engagements sur la foi desquels les belligérés français ont pris la mer.

(Lire la suite en deuxième page)

## Le transfert à Paris du gouvernement français n'est pas envisagé

Berlin, 29. — En réponse à des questions posées par des journalistes à la Wilhelmstrasse, il a été déclaré que les membres du gouvernement français se trouvant actuellement provisoire et qu'un transfert du gouvernement français à Paris n'était pas envisagé.

Les milieux politiques de la capitale du Reich se sont également occupés de la question de savoir si l'on pouvait déjà se permettre de mettre une conclusion au sujet des pourparlers en cours entre l'Allemagne et la France. On est généralement d'avis dans ces milieux que cela ne pourra être le cas qu'après la clôture de tous les pourparlers. En ce moment, où les conversations se poursuivent, il serait prématuré du côté allemand d'ajouter quelque chose aux déclarations françaises.

## Seuls, 3 hommes de l'équipage du « Hood » ont pu être sauvés

Amsterdam, 29. — Selon l'agence d'informations anglaise, on croit savoir à Londres que des 1.241 hommes qui a été détruit, trois hommes seulement ont survécu leur vie, à savoir : un officier et deux matelots.

Au cours du combat, le colosse a été si soudainement projeté dans les airs, que ceux qui n'ont pas été tués immédiatement n'ont pas eu la moindre possibilité de se sauver.

## La R. A. F. bombarde de nouveau les villes syriennes



La Citadelle de la Ville d'ALEP dont l'aspect est vraiment grandiose. (Ph. Siphon)

Beyrouth, 29. — Hier, les avions anglais ont jeté, une nouvelle fois, des bombes sur les localités syriennes de Reires-Zor, Palmire et Rayak.

Un avion anglais du type Blenheim a survolé, jeudi après-midi, la ville de Homs et a essayé de bombarder la gare. Les quatre bombes lancées par l'avion ont manqué leur but. Un civil syrien a été tué.

## La lutte contre le commerce noir et le mécanisme de rationnement

### EN IRAK duels d'artillerie

Damas, 29. — Voici le texte du communiqué irakien : Sur le front Ouest, la situation est inchangée. On ne signale que des duels d'artillerie. Pres d'Habbaniyah, toutefois, des unités blindées ont attaqué des formations motorisées ennemies, qui ont été dispersées. L'ennemi a subi des pertes considérables.

(Lire la suite en deuxième page)

Nous avons vu ce qu'était le commerce noir. Nous allons maintenant étudier la question du rationnement : tant pour les Français que pour les ressortissants allemands. Pour donner à chacun sa part, c'est-à-dire la part à laquelle il a droit, des cartes avec cases ou tickets ont été établies et leur usage qui s'avère assez difficile au début, est maintenant devenu très simple et très courant.

De plus, quelque temps aussi certaines catégories de consommateurs dont la dépense de force nécessite un régime alimentaire particulier, bénéficient de rations supplémentaires. Il y a ce qu'on dénomme couramment « les ouvriers des poids lourds » et puis les femmes enceintes, les femmes nourrissant leur enfant, les malades exigeant de la suralimentation, etc. Evidemment, les quantités et le genre des rations varient suivant les cas.

Le principe de base subsiste néanmoins : c'est la carte seule avec ses cases et ses tickets qui régit l'exalté de tous les individus en matière de rationnement.

Vous avez besoin de 300 gr. de pain. Il suffit de présenter votre carte au boulanger ; celui-ci prend les tickets correspondants et vous remet 300 gr. de pain en échange du prix payé.

(Lire la suite en deuxième page)

## Les Dunkerquois chez le Maréchal



Ainsi que nous l'avons annoncé, le Maréchal PETAIN a reçu une délégation de la Ville de DUNKERQUE. Notre photo montre cette délégation en conversation avec le Chef de l'Etat, en présence de l'Amiral PLATON. (Ph. Siphon)

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Par Jugement contradictoire du Tribunal Correctionnel de VALENGIENNES en date du 19 Mars 1941, Louis DUMORTIER, magasin à Escaudin, rue Danton, a été condamné à deux mois d'emprisonnement, à une amende de cent francs. Le Tribunal a également condamné DUMORTIER, l'interdiction définitive d'exercer la profession de commerçant pour création de commerces sans autorisation et hausse illicite.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que le présent jugement serait, par extrait, en première page, inséré dans le journal « Le Réveil du Nord » sans que le coût de cette insertion puisse dépasser trois cents francs. Le tout aux frais du condamné.

Par application des articles 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du Décret du 9 septembre 1939 : 15-62 de la loi du 21 octobre 1940 : 55 du Code Pénal ; 194 du Code d'Instruction Criminelle ; 9 de la loi du 22 Juillet 1927, 19, loi du 30 Décembre 1926.

Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public par : Le Greffier : CHAUCHOY Vu : Le Procureur de la République BERNARD 13.194

(Lire la suite en quatrième page)

(LIRE EN DEUXIEME PAGE LE COMMUNIQUE ITALIEN)